



70 cours Berriat
38000 GRENOBLE

Tél. 04 38 49 16 81
contact@lboexperts.fr

www.lboexperts.fr

ASSOCIATION UN TOIT POUR TOUS
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
17 avenue Salvador Allende
38130 ECHIROLLES

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022



ASSOCIATION UN TOIT POUR TOUS
Siège social : 17 avenue Salvador Allende
38130 ECHIROLLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2022

70 cours Berriat
38000 GRENOBLE
Tél. 04 38 49 16 81
contact@lboexperts.fr
www.lboexperts.fr

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association UN TOIT POUR TOUS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.



70 cours Berriat
38000 GRENOBLE
Tél. 04 38 49 16 81
contact@lboexperts.fr
www.lboexperts.fr

Nos travaux ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne le traitement des dons reçus, le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association UN TOIT POUR TOUS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association UN TOIT POUR TOUS ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



70 cours Berriat
38000 GRENOBLE
Tél. 04 38 49 16 81
contact@lboexperts.fr
www.lboexperts.fr

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Grenoble, le 8 juin 2023

Pour la société LBO Audit SARL
Commissaire aux comptes

Emmanuelle ORTUNO
Commissaire aux comptes

ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	17 278	16 829	449	1 233
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	245 321	212 884	32 437	36 491
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	1 169 595		1 169 595	1 115 595
Autres titres immobilisés	151 940		151 940	151 890
Prêts				
Autres	298		298	298
Total I	1 584 432	229 713	1 354 719	1 305 507
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	197 638		197 638	109 474
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	866 520		866 520	783 097
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	190 291		190 291	171 030
Charges constatées d'avance	17 973		17 973	20 919
Total II	Total II	0	1 272 422	1 084 520
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 856 854	229 713	2 627 141	2 390 027

Association UN TOIT POUR TOUS

BILAN PASSIF AU 31/12/2022

PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise	14 018	14 018
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	60 000	60 000
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	1 412 896	1 351 643
Autres	258 261	258 261
Report à nouveau	14 781	-7 818
Excédent ou déficit de l'exercice	87 192	83 852
Situation nette (sous total)	1 847 148	1 759 956
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	250	684
Provisions réglementées		
Total I	1 847 399	1 760 640
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	27 578	42 710
Total II	27 578	42 710
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	12 793	15 741
Total III	12 793	15 741
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	14 325	23 945
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	64 903	67 814
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	55 334	55 334
Autres dettes	604 809	423 844
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total IV	739 371	570 937
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	2 627 141	2 390 027

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	6 865	4 310
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	499 988	543 816
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	128 200	83 949
Subventions		
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	193 484	178 155
Dons manuels	128 971	117 160
Mécénats	64 513	60 995
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	12 192	31 123
Utilisations des fonds dédiés	27 329	65 648
Autres produits	10	177
Cotisations		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
Autres produits		
Total I	868 068	907 178
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	257 934	268 754
Impôts, taxes et versements assimilés	10 476	14 249
Salaires et traitements	266 793	288 883
Charges sociales	104 555	123 819
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	16 886	20 070
Dotations aux provisions	0	2 044
Reports en fonds dédiés	12 197	12 125
Autres charges		
Aides financières	112 693	94 912
Autres charges	442	94
Total II	781 975	824 950
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	86 092	82 228
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	794	23
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	794	23

	Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTE DE RESULTAT		
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	0	0
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	794	23
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	433	1 833
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	433	1 833
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	8	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		152
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	425	1 681
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	119	232
Total des produits (I + III + V)	869 295	909 186
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	782 102	825 334
EXCEDENT OU DEFICIT	87 192	83 852
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		0
Dons en nature		
Prestations en nature		1 750
Bénévolat	104 180	89 610
TOTAL	104 180	91 360
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		1 750
Personnel bénévole	104 180	89 610
TOTAL	104 180	91 360

Annexe

Activité de l'association :

L'association a pour but de favoriser dans le Département de l'Isère, toute action visant à l'insertion et la promotion par l'habitat des personnes et familles défavorisées, et plus généralement de toutes celles qui ne peuvent accéder dans des conditions normales à un habitat ordinaire et s'y maintenir.

Faits caractéristiques de l'exercice :

Augmentation de 540 parts dans la participation au capital de la SAS UTPT DEVELOPPEMENT, pour une valeur de 54 000€ suite à l'opération d'augmentation de capital, correspondant au Mécénat logements reçus en 2022 et affectés à la prise de participation dans la SAS UTPT DEV.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles l21-1 à l21-5 et suivants du Plan Comptable Général,

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- .-continuité de l'exploitation
- .-permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- .-indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31 décembre 2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 réformant le règlement CRC 99-01

Immobilisations :

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition), ou à leur coût de production

Les titres immobilisés :

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Amortissements et immobilisations :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue des biens en utilisant le mode linéaire

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

Logiciels : 1 à 3 ans

Agencements : 3 à 10 ans

Matériel de bureau, informatique : 1 à 3 ans

Mobilier : 5 à 10 ans

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthodes d'évaluation

Aucun changement de méthodes d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de méthodes de présentation

NEANT

Situations et mouvements Rubrique	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	17 278			17 278
Immobilisations corporelles	208 193	12 056		245 321
<i>Concessions, brevets, licences</i>				
<i>Agencet, aménagt, installat</i>	29 274			29 274
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	176 754	5 934		182 687
<i>Mobilier</i>	27 237	6 123		33 360
Immobilisations financières				
Titres de participation	792 495	54 000		846 495
Autres Titres	323 100			323 100
Autres Titres immobilisés	151 890	50		151 940
Dépôts et cautionnements	298			298
TOTAL	1 390 254	66 106	0	1 584 432

Les immobilisations corporelles sont en augmentation de 12 K€ :

Renouvellement dans l'année d'une partie du parc informatique et de fauteuils de bureau

Les immobilisations financières sont en augmentation de 54 K€ :

Augmentation de 540 parts dans la participation au capital de la SAS UTPT DEVELOPPEMENT

II Tableau des amortissements

Situations et mouvements Rubrique	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	16 045	784		16 829
Immobilisations corporelles	196 775	16 110	0	212 886
<i>Agencet, aménagt, installat</i>	19 018	1 346		20 365
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	152 984	13 624		166 608
<i>Mobilier</i>	24 773	1 140		25 913
TOTAL	212 820	16 894	0	229 715

III Tableau des provisions

Situations et mouvements Rubrique		Augmentations	Diminutions	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice
Provisions pour engagements retraite	15 741		2 948	12 793
Provisions pour dépréciation titres de participation	0		0	0
TOTAL	15 741	0	2 948	12 793

Une provision pour départ en retraite cumulée de 12 793 €

Hypothèses :

100 % départ volontaire

CCN Habitat PACT et ARIM

Départ à 65 ans-67 ans

Taux actualisation : 3,75 %

Revalorisation des salaires : 2 %

Taux PP : cadre 42 % - non cadre 38 %

Turnover faible

Table mortalité : TV 88-90

IV Etat des comptes de régularisation inclus dans les postes suivants du bilan

Au Passif :

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

408100 Fournisseurs factures non parvenues		1 058
	<i>La Poste</i>	<i>410</i>
	<i>Quadient Neotouch 12</i>	<i>648</i>

Dettes fiscales et sociales

428200 Dettes provisionnées/congés à payer		23 464
	<i>Congés à payer</i>	<i>23 464</i>
42860 Personnel charge à payer		0
	<i>Provision prime précarité</i>	<i>0</i>
438610 charges sociales/congés à payer		9 972
	<i>Charges sociales/congés à payer et prime précarité</i>	<i>9 972</i>
438600 Autres charges à payer		4 466
	<i>Régule Fillon URSSAF</i>	<i>4 466</i>
448600 Etat Autres charges à payer		5 958
	<i>Taxe/salaires</i>	<i>5 958</i>

Autres Dettes

468600 Charges à payer		0
-------------------------------	--	----------

487000 Produits constatés d'avance		0
	<i>0</i>	

A l'actif :

Autres créances

468700 Produits à recevoir		92 592
	<i>Mécénat</i>	<i>79 384</i>
	<i>Dons</i>	<i>13 209</i>

Charges constatées d'avance

486000 Charges constatées d'avance	17 973
Charges d'exploitation	
Quadiant	927
zoom	229
Sarbacane	389
Novazion	14 859
Assurances	540
Adobe	360
Loyer photocopieur	324
Tissot	345

V Etat des créances et des dettes en Euros

Créances	Montant brut	Echéances à moins d'1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances supérieures 5 ans
TOTAL				
Créances de l'actif circulant				
Créances clients et comptes rattachés	197 638	197 638		
Créances clients douteux				
Autres	866 520	866 520		
TOTAL	1 064 158	1 064 158	0	0
Charges constatées d'avance	17 973	17 973		
TOTAL GENERAL	1 082 131	1 082 131	0	0
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	-	-		
Prêts récupérés en cours d'exercice	-	-		

Dettes	Montant brut	Echéances à moins d'1 an	Echéances à de 1 à 5 ans	Echéances à supérieures à 5 ans
Dettes financières				
Emprunts et dettes auprès des établ de crédit				
- à 2 ans maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
TOTAL	0	0	0	0
Autres dettes				
Dettes financières				
Dettes fournisseurs et cptes rattachés	14 325	14 325		
Dettes fiscales et sociales	64 903	64 903		
Dettes sur Immobilisations	55 334		55 334	
Autres dettes	604 809	604 809		
TOTAL	739 371	684 037	55 334	0
Produits constatés d'avance	0	0		
TOTAL GENERAL	739 371	684 037	55 334	0
(2) Emprunts souscrits au cours d'exercice	0			
Emprunts remboursés au cours d'exercice				

VI Complément Information Compte de Résultat

Produits exploitation	754 100	193 483	
			<i>Dons non affectés</i> 44 609
			<i>Dons affectés COVID</i>
			<i>Dons affectés LASUR</i> 84 361
			<i>Mécénat Logement</i> 54 000
			<i>Mécénat non affecté</i> 10 513
			<i>Dons Petites Pierres</i>
Charges exploitation	657 200	103 146	
			<i>Subvention à reverser FAP</i> 9 546
			<i>Dons libéralités LASUR reversés</i> 79 850
			<i>Dons Petites Pierres Travaux SCI STRATEGIE</i> 20 015
			<i>Reversement Don Schneider aide covid</i> 3 282

Les produits et charges exceptionnels sont non significatifs

VII Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources provenant de la générosité du public, des legs et des donations

Ressources	Situations	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisations en cours d'exercice	Engagés à réaliser sur nouvelles ressources affect	Fonds restants à engager en fin d'exercice
			194 000	789400	689400	194000
	Subvention	13 200	0	0	3 654	3 654
	Subvention FAP Fonds d'Urgence	13 200			3 654	3 654
			195 000	789400	689400	195000
	Dons Soutien Crise Sanitaire	11 490	10 570	3 282	0	7 288
	Schneider	9 000	8 080	3 282		4 798
	Hello Asso	2 490	2 490			2 490
	Dons LASUR	12 125	12 125	4 032	8 543	16 636
	Dons Lombard	519	519		178,17	697
	Dons RESF Ampère	308	308		327	635
	Dons Eaux Claires	908	908		318	1 226
	Dons Pour un temps	964	964		426	1 390
	Dons Réfugiés Bienvenus	6 775	6 775	2 404		4 371
	Dons Coloc Solidaire	323	323		6 757	7 080
	Dons Soutien Solidarité Seyssinet	1 252	1 252	1 252		0
	Dons Coup de Pouce	0	0			0
	Dons Pont du Drac	1 077	1 077	376		701
	Dons solidarité seyssins				337	337
	Dons Lasur Urgence non affecté				200	200
	Dons Logements PLAI	20 015	20 015	20 015	0	0
	Les Petites Pierres	20 015	20 015	20 015		0
TOTAL		56 830	42 710	27 329	12 197	27 578

VIII Tableau de variation des fonds propres en Euros

Libellé	Solde au début de l'exercice	Affectation Résultat	Dotations Exercice	Reprise Exercice	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs					
Fonds associatifs sans droit de reprise	14 018				14 018
Fonds associatifs avec droit de reprise	60 000				60 000
Réserves	1 609 904	61 253			1 671 157
Report à nouveau	-7 818	22 599			14 781
Résultat comptable de l'exercice	83 852	-83 852	87 192		87 192
Autres Fonds associatifs					
Subv. Investissement	1 300				1 300
Subv. investis. inscrites au résultat	-616		-433		-1 049
TOTAL	1 760 640	0	86 759		1 847 399

Effectif moyen

	ETP	2022	2021
Cadres		3,00	3,13
Employés		3,65	4,04
TOTAL		6,65	7,17

Engagements hors bilan

Création d'un Fonds de Sécurisation des Propriétaires (F.S.P.)

Le F.S.P. a été créé sans personnalité morale par délibération du Conseil d'Administration du 10/12/2015 afin d'assurer la continuité du contrat de garantie contre les impayés et dégradations des logements gérés par l'AIVS Territoires, assuré par la MACIF arrivant à échéance au 31/12/2015 et non renouvelé.

Il a été constitué en 2016 par une dotation initiale de 50 000 € apportée par UTPT par affectation d'une partie des dons reçus.

Les recettes au cours de l'exercice 2022 versées sur le compte n° 4677600 comptabilisent les cotisations appelées aux propriétaires ainsi que le remboursement des dossiers pour la somme de 26 714,18€

Les dépenses comptabilisées retracent la prise en charge des dossiers pour lesquels le FSP a été sollicité pour la somme de 21 437,483 €

Au 31/12/2022 la balance du compte fait apparaître un solde créditeur de 32 706,83 €

Informations complémentaires

Rémunération des dirigeants :

Dans le cadre de la loi 2006-586 du 23 mai 2006, art 20, il est fait mention des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés : les dirigeants bénévoles n'ont reçu ni rémunération, ni avantages en nature. Pour des raisons de confidentialité, la rémunération du cadre dirigeant salarié n'est pas indiquée.

Liste des filiales et participations

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus
				Brute
A-Renseignements détaillés Filiales détenues à + de 50 % Participations détenues entre 10 et 50 % - UTPT DEV	2 500 000	Non finalisés		846 400
B-Renseignements globaux Filiales non reprises en A Participations non reprises en A				

Pour mémoire, en 2020, la SAS UTPT D avait procédé à une augmentation de capital de 499 000 € par incorporation de réserve, ce qui a donné lieu à l'attribution de 2297 parts gratuites pour UTPT

En 2022, UTPT a participé à une augmentation de capital de la SAS UTPT DEV de 54 000 €, soit 540 parts supplémentaires, correspondant aux Mécénats de 2022 affectés à la prise de participation dans la SAS UTPT DEV.

UTPT détient donc 10 761 parts de la SAS UTPT-D au 31/12/2022.

Honoraires du commissaire aux comptes:

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 697 € TTC décomposé de la manière suivante :

honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :4 932 €

honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service entrant dans les diligences directement liées à la mission

de contrôle légale des comptes telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L 822-11 : 0 € TTC

Les cotisations :

Les cotisations d'adhérents sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Elles sont comptabilisées à la date de leur encaissement pour un montant global en 2022 de 6 865 €.

Concours publics et subventions d'exploitation : voir tableau joint

Contributions volontaires

Au cours de l'exercice, l'association a bénéficié des contributions suivantes qui ont été valorisées au pied du compte de résultat, contributions effectuées pour l'ensemble des structures et dispositifs du réseau :

missions opérationnelles effectuées par des bénévoles actifs (Groupes DALO, Bricoleurs, Mécénat, LAMI, AG Copropriétés, etc..)

missions effectuées dans le cadre de la gouvernance, (CA-AG-Bureaux-CSE-COPILS-Développement de la Foncière....)

L'ensemble de ces missions a cumulé 8 183,50 heures de bénévolat, valorisé selon le SMIC à hauteur de 90 591 € de salaire brut auquel se rajoute 13 589 € de charges patronales (15 %).

Ainsi l'effectif du Bénévolat cette année est de 5,39 ETP.

A la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration le 8 juin 2023 des états financiers 2022 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitude significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Etat des subventions en Euros	Date et référence Octroi	Octroyés 2 022	EXTOURNÉS SUBV. fonds déduits		SUBVENTIONS - con d' av. 7xx / 487		SOLDE COMPTE RESULTAT Compte de résultat = 784 - 684		SOLDE AU BILAN Imputation comptable		Bilan dt. 441x
			cons d' av. 487 / 7xx	194 / 784	684 / 194	= 700	Imputation comptable	Imputation comptable			
METRO 01/01/2022 au 31/12/2022	oct.-22 Fonctionnement	73 000	-	-	-	-	-	73 000	4417100	4417100	29 200
	Sous-total	73 000	-	-	-	-	-	73 000	7471000	7471000	29 200
FAP 01/01/2022 au 31/12/2022	juil.-22 Fonctionnement	30 000	-	-	-	-	-	30 000	7402000	44178200	12 000
	juil.-22 Aide energie pour les dispositifs LASUR	13 200	-	-	3 654	-	3 654	13 200	7402000	4417300	5 280
	Sous-total	43 200	-	-	3 654	-	3 654	43 200	7476000	44171200	17 280
GRENOBLE CAPITAL VERTE 01/01/2022 au 31/12/2022	juin-21 Fonctionnement	10 000	-	-	-	-	-	10 000	7473000	44171200	3 000
	Sous-total	10 000	-	-	-	-	-	10 000	7473000	44171200	3 000
Aide apprentie	Fonctionnement	2 000	-	-	-	-	-	2 000	-	-	-
	Sous-total	2 000	-	-	-	-	-	2 000	-	-	-
	Total	126 200	-	-	-	-	3 654	126 200	-	-	49 480



ASSOCIATION UN TOIT POUR TOUS
SIÈGE SOCIAL : 17 AVENUE SALVADOR ALLENDE
38130 ECHIROLLES

70 cours Berriat
38000 GRENOBLE
Tél. 04 38 49 16 81
contact@lboexperts.fr
www.lboexperts.fr

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

Madame, Monsieur,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisé des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

1) Avec l'association TERRITOIRES

Administrateurs concernés (membres du CA de UTPT et de Territoires)

René Ballain, Marc Bartoli, association CLCV, Paul Coste, Michel Delafosse, Bernard Duru, Elisabeth Paccard, Françoise Maheu

Convention de participation aux frais d'administration générale

Objet : UTPT réalise des prestations de direction opérationnelle et un encadrement dans les services courants.

Nature : La convention de prestation date du 1^{er} juillet 2022 et est conclue pour deux années. La rémunération est calculée en fonction de l'effectif des structures.

Montant : Le montant comptabilisé en produits pour l'exercice est de 336 602€ par l'application de 29.09 ETP sur 32.43 ETP, pour un coût total de 375 249€.



70 cours Berriat
38000 GRENOBLE

Tél. 04 38 49 16 81
contact@lboexperts.fr

www.lboexperts.fr

2) Avec l'association Observatoire de l'Hébergement et du Logement (OHL)

Administrateurs concernés (membres du CA de UTPT et de l'OHL)

René Ballain, Bernard Duru, Paul Coste, Michelle Daran, Georges Douillet, Jean-Claude Vial,
Francie Megevand

Convention de participation aux frais d'administration générale

Objet : UTPT réalise des prestations de direction opérationnelle et un encadrement dans les services courants.

Nature : La convention de prestation date du 1^{er} juillet 2022 et est conclue pour deux années. La rémunération est calculée en fonction de l'effectif des structures.

Montant : Le montant comptabilisé en produits pour l'exercice est de 20 134€ par application du ratio de 1.74 ETP sur 32.43 ETP pour un coût total de 375 249€.

Avenant Convention de partenariat du 1^{er} juillet 2021

Objet : Par l'avenant en date du 1^{er} juillet 2022, et pour 2022 seulement, Un Toit Pour Tous rémunère l'OHL pour son travail complémentaire mené pour l'organisation de l'évènement « Logement et transition écologique, enjeux et impacts pour les ménages précaires » dans le cadre de Grenoble Capitale verte 2022.

Montant : Le montant comptabilisé en charges sur l'exercice est de 7 000.

3) Avec la SCI LE STRATEGIE

Convention de participation aux travaux et de reversement des dons perçus au profit de la SCI LE STRATEGIE

Objet : L'association Un Toit Pour Tous a décidé en 2020 de réaliser des travaux de réaménagement de ces locaux dans le but de mieux accueillir ses usagers et améliorer les conditions de travail des salariés et bénévoles.

Les travaux d'un montant de 120K€ sont réalisés par la SCI LE STRATEGIE.

UTPT a bénéficié en 2020 d'un soutien de la Fondation les Petites Pierres pour 20 015€.

Modalités : Ces dons sont reversés en fonction de leur utilisation. Les sommes non utilisées sur l'exercice apparaissent en fonds dédiés.

Montant : Le montant reversé comptabilisé en charges d'exploitation sur l'exercice est de 20 015€.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

1) Avec la SAS UTPT DEVELOPPEMENT

Administrateurs concernés

- Michelle Daran, Présidente de UTPT et représentante de UTPT à l'assemblée générale de UTPT-Développement
- Paul Coste, Bernard Duru et Sylvie Zapata Brel représentants de UTPT dans le comité de direction de UTPT-Développement



70 cours Berriat
38000 GRENOBLE

Tél. 04 38 49 16 81
contact@lboexperts.fr

www.lboexperts.fr

Convention de prestation d'assistance à la direction d'investissement

Objet : UTPT réalise une mission visant à mener tous travaux et interventions pour l'organisation et la pérennité de l'activité ainsi que l'accompagnement de développement des PLAI en diffus. La rémunération correspond à 1% du prix d'acquisition ou du bail, augmenté de la décote foncière+ les frais d'acquisition (y compris honoraires de recherche) + le coût HT des travaux prévisionnels+ les honoraires de conduite d'opération et de maîtrise d'œuvre.

Nature : La convention est signée le 1^{er} juillet 2021 pour définir les modalités de cette mission. Elle est valable pour une durée de trois ans de 2021-2023.

Montant : le montant comptabilisé en produits sur l'exercice est de 26 410€ concernant 10 logements.

Convention de facturation de prestations de comptabilité

La valeur des prestations comptables partagées a été affectée à la SAS UTPT DEVELOPEMENT sur la base de 45.52 % de 141 357 €.

Le montant comptabilisé en produits sur l'exercice est de 64 343 €.

Convention de non facturation de Locaux et moyens partagés

La facturation des services liés aux autres conventions, inclus en 2022 comme les années précédentes, les coûts de locaux et moyens partagés et ne saurait donc être facturés une seconde fois.

Convention de reversement des dons perçus au profit de la SAS UN Toit Pour Tous Développement.

Objet : UTPT peut percevoir des dons affectés pour un projet réalisé par UTPT Dev.

Modalité : ces dons sont reversés en fonction de leur utilisation.

Montant : Le montant reversé comptabilisé en charges d'exploitation sur l'exercice est de 970.74€ (Aide Schneider COVID).

2) Avec l'association TERRITOIRES

Administrateurs concernés (membres du CA de UTPT et de Territoires)

René Ballain, Marc Bartoli, association CLCV, Paul Coste, Michel Delafosse, Bernard Duru, Elisabeth Paccard, Françoise Maheu

Convention de facturation de prestations de comptabilité

La valeur des prestations comptables partagées a été affectée à l'association TERRITOIRES sur la base de 34.58% de 141 357 €.

Le montant comptabilisé en produits sur l'exercice est de 48 883€.

Convention pour la création d'un Fonds de Sécurisation des Propriétaires (FSP)

Objet : Un FSP, sans personnalité morale, a été constitué par délibération du conseil d'administration du 10/12/2015. Il est géré par UTPT.

Nature : le FSP permet d'assurer la continuité du contrat de garantie contre les impayés et la dégradation des logements gérés par l'AIVS Territoires. Ce contrat de garantie était assuré par la MACIF jusqu'au 31/12/2015 et n'a pas été renouvelé.

L'association verse en 2016, sur un compte bancaire spécifique, le montant de la dotation initiale de 50 000€.

Montant : Au 31 décembre 2022, la balance entre les cotisations appelées aux propriétaires et les dépenses de prise en charge des dossiers, fait apparaître un solde créditeur de 32 707€ (compte 4677600) et un solde bancaire dédié de 82 701€.



70 cours Berriat
38000 GRENOBLE

Tél. 04 38 49 16 81
contact@lboexperts.fr

www.lboexperts.fr

Conventions de reversement des dons perçus au profit de l'association Territoires

Objet : Un Toit Pour Tous a perçu en 2022 des dons affectés à des projets réalisés par l'association Territoires.

Modalités : Ces dons sont reversés en fonction de leur utilisation. Les sommes non utilisées sur l'exercice apparaissent en fonds dédiés.

Montant : Le montant reversé comptabilisé en charges d'exploitation sur l'exercice est de 82 161€. Les fonds dédiés s'élèvent à 16 636€.

3) Avec l'association Observatoire de l'Hébergement et du Logement (OHL)

Administrateurs concernés (membres du CA de UTPT et de l'OHL)

René Ballain, Bernard Duru, Paul Coste, Michelle Daran, Georges Douillet, Jean-Claude Vial, Francie Megevand

Convention de facturation de prestations de comptabilité

La valeur des prestations comptables partagées a été affectée à l'OHL sur la base de 1.85 % de 141 357€.

Le montant comptabilisé en produits sur l'exercice est de 2 616€.

Convention de partenariat

Objet : Par la convention signée le 1^{er} juillet 2021, pour 3 ans (2021-2023), Un Toit Pour Tous rémunère l'OHL pour sa participation aux travaux d'études, d'observation et d'évaluation compte tenu de sa connaissance sur le thématique du mal logement.

Montant : Le montant comptabilisé en charges sur l'exercice est de 51 500€ intégrant un reversement de 19 500€ de la convention qu'UTPT a signée avec la FAP.

Fait à Grenoble, le 8 juin 2023

Pour la société LBO Audit SARL
Commissaire aux comptes

Emmanuelle ORTUNO
Commissaire aux comptes